HUNTINGDON
VILLE-CENTRE DU HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis est par les présentes donné par la soussignée de l'entrée en vigueur du règlement suivant:

- Règlement numéro 358-2026 harmonisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent applicable par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente relativement à la sécurité, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au parc linéaire et aux regrattiers et prêteurs sur gages, abrogeant le règlement numéro 352-2025.

Toute personne peut consulter ce règlement sur le site Web de la ville www.villehuntingdon.com, en obtenir copie au bureau de la greffière situé au 23, rue King, Huntingdon Québec, J0S 1H0, durant les heures d'ouverture, ou en faire une demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villehuntingdon.com.

Donné à Huntingdon, ce 10 septembre 2026.

(Original signé)

Claudine Beaudin
Greffière par intérim

VILLE DE HUNTINGDON
23, RUE KING
HUNTINGDON (QUÉBEC) J0S 1H0
TÉLÉPHONE: (450) 264-5389
TÉLÉCOPIEUR: (450) 264-6826